

PACTE REGIONAL DE « JUSTE RETOUR » POUR LES TERRITOIRES RURAUX D'ILE-DE-FRANCE

jaichoisi
valerie

ILE DE FRANCE
2015

25 ACTIONS CONCRÈTES POUR EN FINIR AVEC L'ABANDON DES 2 MILLIONS DE FRANCILIENS DU MONDE RURAL

Le monde rural, c'est 2 millions de Franciliens (1/6^{ème} de la population) qui apportent toute leur part au développement et à la prospérité de l'Ile-de-France mais qui ont le sentiment d'être totalement abandonnés par la région. Deux chiffres symbolisent cette situation. Depuis 2010, les subventions de la région aux départements ont été de 41 € par habitant en grande couronne quand elles étaient de 71 € par habitant (70 % de plus) en petite couronne. Entre 2010 et 2015, la région a dépensé plus pour son action internationale (48 M€) que pour l'aide aux communes rurales (36 M€). J'ai souhaité placer ma campagne sous le signe de trois grandes valeurs : l'autorité, la liberté et la justice. Justice doit être rendue aux Franciliens des territoires ruraux qui ne demandent rien d'autre que d'être traités équitablement par rapport aux autres Franciliens. C'est pourquoi, je prends un engagement solennel. **Si je suis élue, je m'engage à appliquer le principe du « juste retour » aux Franciliens des territoires ruraux. Ils représentent 1/6^{ème} de la population, ils auront droit au minimum à 1/6^{ème} des nouveaux investissements de la région.**

Donner toute leur place aux territoires ruraux au sein de la région

1. ► **Création d'une vice-présidence ruralité et agriculture** au sein de la région pour représenter les territoires ruraux et faire valoir leurs intérêts.
2. ► **Doublement de l'aide aux communes rurales** (qui a baissé de 35 % depuis 2010) et **garantie que chaque commune rurale aura une aide de la région pendant la mandature (2015-2021)**. Pour gagner du temps et économiser de l'argent, la gestion des contrats ruraux sera déléguée aux départements (suppression de la double instruction département/région) et engagement sera pris que les délais d'instruction ne dépasseront pas 6 mois.

Favoriser l'attractivité des territoires ruraux

3. ► **Suppression d'une taxe injuste sur les surfaces de parking des entreprises et des commerces** en zone rurale (1,22 € par m² de stationnement) créée par la loi de finances 2015 pour la construction des transports du Grand Paris Express qui n'arriveront jamais dans ces territoires.
4. ► **Aide aux commerces de proximité** : mise en place d'une aide en investissement pour la reprise, le maintien ou la réimplantation des commerces de proximité dans les villages, y compris la rénovation des places de villages. La Région signera une **convention avec la Confédération des buralistes** pour développer des services dans les bar-tabacs (points-relais, webcafé, vente de Pass navigo...).
5. ► **Aide au maintien des services publics** : la Région signera une convention avec La Poste pour **maintenir les distributeurs de billets** (souvent supprimés en deçà de 5.000 retraits par mois) et développer dans les bureaux de poste des points web.
6. ► **Accélération du déploiement du très haut débit (+30 Mb/s) avec un objectif de couverture totale d'ici 2020.**

Offrir aux territoires ruraux des transports publics dignes de ce nom

7. ► **Plan 1.000 bus pour les territoires ruraux** : nouvelles lignes de bus et bus à la demande sur le modèle du réseau Filéo autour de l'aéroport de Roissy.
8. ► **Gratuité des parkings autour des gares** en territoire rural pour les Franciliens et **création de 10.000 nouvelles places de parking** voitures et deux-roues (y compris des parkings fermés pour les vélos).
9. ► **Création de nouvelles correspondances pour les voyageurs venant des territoires ruraux** (ex. la ligne P ne s'arrête pas à Val de Fontenay obligeant les voyageurs à aller jusqu'à la gare de l'Est pour prendre le RER E) et **développement des lignes et des connexions avec les lycées, les universités et les zones d'emploi.**
10. ► **Electrification de la dernière ligne non électrifiée d'Ile-de-France** : tronçons Gretz-Provins et Trilport-La Ferté-Milon de la ligne P.
11. ► **Amélioration du réseau routier d'intérêt régional** en co-finançant certains travaux avec l'Etat (ex. RN36, RN4, RN10 et connexion Francilienne/aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, etc.).
12. ► **Adoption d'un plan gares rurales** intégrant le développement d'**espaces de coworking** et de **micro-crèches** (espaces mis à disposition des gardes d'enfants) à proximité des gares.

Valoriser l'activité agricole

- 13. ► **Création de pôles d'excellence agricole** pour favoriser la transmission et la modernisation des exploitations, le soutien aux initiatives innovantes et environnementales (ex. filière bois), la création d'unités de transformation et de conditionnement, la formation des agriculteurs aux nouveaux enjeux de leurs métiers, la diversification des productions et le développement des circuits de proximité.
- 14. ► **Préservation des terres agricoles, des forêts et des autres espaces naturels** en créant un **bouclier anti-mitige** et en construisant prioritairement sur les friches industrielles et les dents creuses.

Réduire l'insécurité

- 15. ► **Plan d'équipement en vidéoprotection des territoires ruraux et de leurs petits commerces et services de proximité**, en lien avec les collectivités et les forces de sécurité.

En finir avec les inégalités scolaires et donner les mêmes chances à tous les jeunes Franciliens

- 16. ► **Mon lycée près de chez moi** : garantir à tous les jeunes franciliens un lycée près de chez eux ou rapidement accessible en transport public, **construire enfin les lycées attendus depuis des années** par certains territoires (ex. : Fontenay-Trésigny) et **ouvrir les installations sportives, culturelles et informatiques des lycées hors périodes scolaires**.
- 17. ► **Ma formation près de chez moi** : ouvrir de nouveaux centres de formation d'apprentis (CFA) et de nouvelles classes préparatoires et BTS en milieu rural.
- 18. ► **Mon internat d'excellence pour suivre la formation de mon choix** : **créer 1000 places d'internat d'excellence**.

Garantir un égal accès aux soins

- 19. ► **Création de cabines de téléconsultation médicale** dans les maisons de retraites, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les locaux des services publics.
- 20. ► **Cofinancement avec l'Agence régionale de santé (ARS) du salaire de médecins volontaires pour assurer une permanence des soins** dans des zones sans médecins et **financer des maisons pluridisciplinaires et universitaires de santé**, même lorsqu'elles accueillent des spécialistes de secteur 2.

Donner accès à la culture pour tous

- 21. ▶ Achat par les lycées des livres scolaires pris en charge par la Région auprès des libraires indépendants de leurs territoires, dans la limite des 15.000 € imposés par le code des marchés publics.**
- 22. ▶ Création de musées et d'un festival d'été itinérants, notamment dans le domaine du spectacle vivant, et signature d'une charte avec les grands musées parisiens pour qu'ils prêtent leurs œuvres à des musées ou des espaces publics d'exposition en zone rurale.**
- 23. ▶ Lancement d'un concours pour la création d'une application touristique « Le Parcours des Illustres » pour téléphone mobile (impressionnistes, grands écrivains, etc.)**
- 24. ▶ Création d'un fonds de sauvegarde et de promotion du patrimoine rural, pour rénover notamment les églises à condition qu'elles accueillent des activités culturelles un nombre minimum de jours par an.**

Renforcer le lien social

- 25. ▶ Financement de l'équipement des équipes itinérantes des associations caritatives d'aide aux plus démunis (ex. programme « Croix-Rouge sur roues »).**